



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2016

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20160627-DEL022-16-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2016  
Date de réception préfecture : 06/07/2016

**DELIBERATION N° DEL022-16**

L'an deux mille seize, le 27 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 21 juin 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège (Pouvoir à J. FABBRO, en date du 27 juin 2016)  
M<sup>me</sup> BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN, en date du 23 juin 2016)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à P. VERRI, en date du 27 juin 2016)  
M<sup>me</sup> GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND, en date du 27 juin 2016)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 27 juin 2016)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à C. TISON, en date du 27 juin 2016)  
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à C. SERGENT, en date du 27 juin 2016)

**Absents excusés :**

M. Yann BOUCLIER

M. JACQUES FABBRO A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Composition du jury d'assises pour l'année 2017.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Préfet de l'Isère a communiqué les dispositions relatives au jury d'assises. La commune de Gières doit désigner cinq jurés. Le tirage s'effectue d'après les listes électorales et comprend un nombre de noms triple à celui fixé par le Préfet, soit quinze personnes.

Ainsi, sur cette présente liste, ont été désignés les 15 titulaires par tirage au sort effectué ce jour.

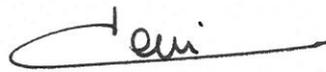
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce tirage au sort.

Conclusions :  
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 27 juin 2016.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.